

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, lundi 26 avril 2010

### **Quel est le reste à charge des aidants familiaux ?**

#### **Une étude inédite réalisée par France Alzheimer**

L'Union nationale des Associations France Alzheimer et maladies apparentées met en avant, depuis de nombreuses années, la place fondamentale de l'aidant familial et son rôle majeur dans la réponse apportée aux besoins des personnes malades.

**Aujourd'hui, près d'un million de personnes dévouent leur temps à aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée en France.** Cette situation est d'autant plus difficile que les aidants sont bien souvent amenés à renoncer de manière temporaire à leur activité professionnelle, et à supporter des coûts importants, qui n'ont pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'une estimation exhaustive.

**Face à ce constat, France Alzheimer a lancé dès 2009 une étude visant à mesurer le reste à charge des familles pour la prise en soins de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.**

Il s'agit d'estimer très précisément, après épuisement des aides légales, les différentes composantes des coûts engendrés par la maladie d'Alzheimer pour les aidants familiaux.

La réalisation de l'étude a été confiée à Métis Partners, bureau d'études et de conseil dédié aux problématiques du secteur sanitaire et social.

Dans ce cadre, France Alzheimer et Métis Partners ont réalisé un questionnaire en ligne **auquel sont invités à répondre le plus grand nombre de familles touchées par la maladie d'Alzheimer.** Les informations obtenues sont exclusivement destinées à un usage statistique.

France Alzheimer appelle à la diffusion de ce questionnaire accessible sur le site internet : [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org) ou sur ce lien : <http://www.modalisa.com/ad-metis-fa/>

Les résultats de l'étude seront disponibles au cours du second semestre 2010.

## **L'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées**

France Alzheimer est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer. Elle soutient les personnes malades et leurs familles, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme ceux qui accompagnent les personnes malades qu'il s'agisse des aidants familiaux, des bénévoles ou des professionnels.

Présente dans toute la France à travers ses 106 associations départementales et ses 200 antennes locales, elle compte plus de 150 000 adhérents et donateurs.

Pour plus de renseignements sur la maladie et son accompagnement, sur les actions de France Alzheimer ou des associations départementales, consultez notre site internet : [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org). Pour joindre une association du réseau France Alzheimer, composez le 0 811 112 112 (coût d'un appel local). Vous serez mis en relation avec l'association la plus proche.

### **Contact presse :**

Service Communication  
Association France Alzheimer  
21 boulevard Montmartre  
75002 Paris  
Tél : 01 42 97 99 85 ou 01 42 97 53 06  
[presse@francealzheimer.org](mailto:presse@francealzheimer.org)  
[www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)